Pêche sportive au Québec Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

7 40					
Zone 10	_ 、				
Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2025	Bar rayé	Pêche interdite			
au 31 mars 2026	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truite arc-en- ciel	10			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
31 mars 2026				

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac à la Barbue - (46°03'38" N., 75°54'09" O., Municipalité de Gracefield)

Lac a la Dali	Jue - (46 03 .	00 IN., 10 04 I	US O., Mullic	ipalite de Gra	iceneia)
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac à la Croix - (45°51'20" N., 74°48'34" O., Municipalités de Boileau et Notre-Dame-de-Bonsecours)

1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120		
décembre 2025	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

25 avril 2025 au 14	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac à la Garlette - (45°56'56" N., 75°50'49" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

20 décembre	Truites (truite	mêmes que la		
2025 au 31	brune, truite	zone		
mars 2026	fardée et truite			
	arc-en-ciel)			

Lac à la Loutre - (45°59'43" N., 74°39'15" O., Municipalité d'Huberdeau).

Lac a la Loui	ii e - (45 55 4	3 N., 14 39 I	5 O., Mullici	ранце и пире	rueau).
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac à la Truite - (Municipalités de Gracefield et Notre-Dame-du-Laus)(46°05'20" N., 75°45'37" O.).

	/ -			
1er avril 2025 au 31 mars 202	,	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

25 avril 2025 au 14	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac à la Truite (Municipalité de Lac-Nilgaut)(46°14'33" N., 76°55'28" O.).

	10 (ao.pa		igaat/(+0 i+ t	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 	
au 30	Éperlan arc-en -ciel				
novembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Ambroise - (46°19'12" N., 75°46'23" O., Municipalité de Déléage)						
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone				
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers				
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement		
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone				
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout				
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement		
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers				
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone				

Lac au Foin - (Municipalités de Notre-Dame-du-Laus et Notre-Dame-de-Pontmain) (46°10'51" N., 75°43'55" O.)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	fontaine,	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 15 février 20	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Lac aux Castors - (Municipalité de La Minerve)(46°11'54" N., 75°02'51" O.).

ioro (imariio	ipunte de Ed		1107 14., 10	02 01 O. <i>j</i> .
Bar rayé	Pêche interdite			
Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
Éperlan arc-en -ciel	120			
Grand corégone	5			
Marigane noire	30			
Perchaude	50			
Autres espèces	mêmes que la zone			
Brochets	6 en tout			
	Bar rayé Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) Ouananiche Touladi, moulac et lacmou Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel) Éperlan arc-en -ciel Grand corégone Marigane noire Perchaude Autres espèces	Bar rayé Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) Ouananiche Touladi, moulac et lacmou Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel) Éperlan arc-en-ciel Grand corégone Marigane noire Pêche interdite 10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers 2 en tout mêmes que la zone 120 5 Marigane noire 30 Perchaude 50 Autres mêmes que la zone	Bar rayé Pêche interdite Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) Ouananiche Touladi, moulac et lacmou Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel) Éperlan arc-en -ciel Grand corégone Marigane noire Duen tout dont au plus 2 ombles chevaliers 2 en tout \$55 cm et plus \$\$mêmes que la zone\$ \$\$120\$ \$\$Crand corégone Marigane noire \$\$30\$ Perchaude \$\$50\$ Autres mêmes que la zone	Ombles (omble de au plus 2 ombles chevaliers) Ouananiche 3 Pêche à la ligne seulement Touladi, moulac et lacmou Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel) Éperlan arc-en -ciel Grand corégone Marigane noire 30 Perchaude 50 Autres espèces I 0 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers Pêche à la ligne seulement Fêche à la ligne seulement Some truite pêche à la ligne seulement 120 -ciel Grand corégone Marigane noire 30 Perchaude 50 Autres mêmes que la zone

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac aux Vers - (46°09'05" N., 77°08'38" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

Lac aux Vers	s - (46°09'05''	' N., 77°08'38'	" O., Municipa	alité de Lac-N	ilgaut)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Babiche - (Notre-Dame-de-Pontmain) (46°15'28" N., 75°42'46" O.)

	(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,	
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
28 février 2026 au 29 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

Lac Barnes -	· (45°44'55" N	N., 76°20'37" (O., Municipal	ité de Thorne)	<u> </u>
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			
Lac Bell - (46 Lac-Nilgaut)	5°03'38" N., 7	′6°37'50" O., I	Municipalités	de Mansfield	-et-Pontefract et
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			
Lac Bellema	re <i>- (4</i> 5°51'∩1	l" N 76°28'3'	7" O., Municip	oalité d'Otter	Lake)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel				
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			

Perchaude

50

1er avril 2025 au 19 décembr	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Bigelow - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus) (46°03'45" N.,75°38'57" O.)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
14 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Bisson - (municipalité de Kiamika) le lac ainsi que la partie comprise entre son déversoir jusqu'à un point situé à 500 m en aval vers le lac François.

Mêmes que la	Achigans	6 en tout			
zone	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Bitobi - (46°06'13" N., 75°56'48" O., Municipalité de Gracefield)

Tao Ditobi	10 00 10 11	, . 	am.e.pante	de Ciacono.	~ .,
1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Blais - (45°56'03" N., 75°10'05" O., Municipalités de Montpellier et Lac-Simon)

					,
au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Blue Sea - (46°13'26" N., 76°03'18" O., Municipalités de Blue Sea et Messines)

Lac Dide Sec	a - (40 13 20	14., 70 03 10	O., wullicipa	intes de Dide	Jea et Messilles
Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Boisseau - (Municipalité de La Conception)(46°10'52" N., 74°49'05" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Bonin - (45°40'11" N., 75°41'47" O., Municipalité de Val-des-Monts)

Lac Domin -	(+0 +0 	, 10 41 41 0	., Mullicipant	c ac vai acs i	nonto,
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Boutin - (46°16'42" N., 76°05'26" O., Municipalité de Messines)

Lac Boutin -	(46 16 42 1	., /6 05 26 C	ו., wiunicipaiii	te de Messine	(5)
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Britannique - (45°45'08" N., 75°15'37" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		

1er avril 2025 au 19 décembr	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Butler (46°15'01" N., 75°37'02" O.)(Municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain)

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026		6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 15 février 2026		mêmes que la zone		
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout		

Lac Cameron - (Municipalité de Amherst)(46°06'44" N., 74°49'41" O.)

Lac Cameron	i - (Mullicipa	ilite de Amne	151)(40 00 44	N., 74°49 41	0.)
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Cameron - (Municipalité de Low)(45°46'15" N., 76°06'50" O.)

				·
1er avril 2025	Éperlan arc-en	120		
au 19 décembr	-ciel			

1er avril 2025 au 19	Grand corégone	5			
décembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Campion - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus) (46°07'32" N., 75°38'54" O.)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

25 avril 2025 au 15 février 20		mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Lac Cayamant - (46°06'23" N., 76°16'38" O., Municipalité de Cayamant)

	Autres espèces	même que la zone	,		,
25 avril 2025 au 14 septembre 202	moulac et	2 en tout	•	Pêche à la ligne seulement	

Lac Chapleau - (Municipalité de La Minerve)(46°13'37" N., 74°56'56" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202		Pêche interdite			,
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Clair - (4	5°44'12" N.,	75°48'04" O.,	Municipalité	de Val-des-M	onts)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Cole - Seulement ses tributaires (Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

	Jaioilloill Col	o ti ibatan oo (maincipante v	uo maigiaro i	JC 2011y)
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Creux - (46°03'29" N., 76°22'13" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

Lac Oreux -		, , , , , , , , , , , ,	., mamorpant	e de Lac-Hinge	autj
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Croche	Lac Croche - (45°55'48" N., 75°10'33" O., Municipalité de Montpellier)							
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone						
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers						
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement				
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone						
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout						
31 mars 2026)26	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement				
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers						
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone						

Lac de la Carpe - (46°03'12" N., 74°52'25" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		

1er avril 2025 au 19 décembr	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac de la Décharge - (Municipalité de Amherst)(46°07'06" N., 74°48'12" O.)

<u> </u>	011a1 go (111a	morpante ac	, απιποιστός το	07 00 11., 74	.0 0.,
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembr	Éperlan arc-en -ciel	120			

25 avril 2025 au 30	Grand corégone	5			
novembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac de la Ferme - (46°01'04" N., 75°05'55" O., Municipalité de Duhamel)

	(· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	paco ao = a	
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

Lac de la Sucrerie - (46°06'46" N., 74°53'58" O., Municipalité d'Amherst).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			·
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembr	Éperlan arc-en -ciel	120			

25 avril 2025 au 30	Grand corégone	5			
novembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Achigan - (46°23'19" N., 75°46'25" O., Municipalité de Déléage)

	<u> </u>			<u> </u>
	Autres espèces	même que la zone		
25 avril 2025 au 14 septembre 202	Touladi, moulac e lacmou		Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Aigle - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°06'44" N., 75°27'48" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Argile - (Municipalités de Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette) (45°51'37" N., 75°33'42" O.).

(43 31 37 N.	<u>., 75°33'42" (</u>	J.).			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Argile - Seulement ses tributaires (Municipalités de Val-des-Bois et Notre -Dame-de-la-Salette)

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac de l'Écluse - (45°43'49" N., 75°46'45" O., Municipalité de Val-des-Monts)

<u> </u>	13C (TO TO T	9 N., 13 40 4	O., mamo	pante de vai	acs monts,
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir		Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Dénommé - (46°12'55" N., 76°04'31" O., Municipalité de Blue Sea)

Lac Denomin	10 - (40 12 3	5 N., 76°043	i O., Munici	palite de Blue	Sea)
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac des Bagnoles - (45°59'49" N., 75°49'34" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

	espèces	même que la zone		
au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Écorces _- (46°31'28" N., 75°25'02" O.) ainsi que ses tributaires

Lac des Lco	1063 - (40 3	1 20 14., 1 3 2	002 O.) aiiis	i que ses tilb	utanes
Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2025 au 30 avril 2025	Éperlan arc-en -ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
1er mai 2025 au 31 mai 2025	Éperlan arc-en -ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
1er juin 2025 au 31 mars 2026	Éperlan arc-en -ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	

Lac des Grandes Baies - (46°22'23" N., 75°06'54" O., Municipalité de Nominingue)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembr		mêmes que la zone							
Lac des Îles	Lac des Îles - (Mont-Laurier et Saint-Aimé-du-lac-des-Îles) (46°27'47" N., 75°32'17"								

0.)

<u>O.</u> ,		T			
1er avril 2025 au 30 novembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc- en-ciel)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac des Isles - (Municipalité de Lac-Ernest)(46°17'18" N., 75°03'16" O.)

			 10 111, 10 00	
1er avril 2025 au 31 mars 2026	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 202	Autres espèces	même que la zone		

Lac des Pères - (46°14'15" N., 75°51'02" O., Municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite		

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Plages - (45°59'35" N., 74°53'57" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

Luc aco i lug	(10 00		07 O., Maine	Tourist de Lac	acc i lagecy
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Sources (anciennement lac Brochet) - (46°33'23" N., 75°34'44" O., Municipalité de Mont-Laurier)

	ao mont zat			
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
1er mars 2026 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

Lac des Trente et Un Milles - (46°12'22" N., 75°48'36" O., Municipalités de Gracefield, Bouchette, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Déléage, Notre-Dame-de-Pontmain)

Ponunani)				
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120		
décembre 2025	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	

au 14 mod lac 2025 Tru bru far	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Trois Montagnes - (Municipalité de La Conception)(46°09'37" N., 74°46'20" O.).

Pêche interdite 10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers 3 2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
au plus 2 ombles chevaliers			
2 en tout		1	
	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
zone			
en 120			
5			
ire 30			
50			
mêmes que la zone			
6 en tout			
	mêmes que la zone 120 5 ire 30 50 mêmes que la zone	mêmes que la zone en 120 5 ire 30 50 mêmes que la zone	2 en tout 55 cm et plus Pêche à la ligne seulement e mêmes que la zone fite 120 5 ire 30 mêmes que la zone

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Désert -	(Municipalite	é de La Miner	ve)(46°16'47'	' N., 74°54'29"	' O.).
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout			
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Dodds - (45°43'06" N., 75°36'26" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac du Cardinal - (45°50'52" N., 75°47'45" O., Municipalité de Denholm)

Lac du Cardinar - (45 50 52 N., 75 47 45 O., Municipante de Dennom)						
au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120				
	Grand corégone	5				
	Marigane noire	30				
	Perchaude	50				
	Autres espèces	mêmes que la zone				
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite				

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac du Castor Blanc - (46°32'30" N., 75°47'26" O., Municipalité d'Aumond)

1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			,
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac du Corbeau - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°11'48" N., 75°28'30" O.).

<u>U.).</u>					
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Lac du Dépôt - (45°58'31" N., 76°40'52" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

1 Onterract)	1	1	1		
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac du Rang - (45°51'33" N., 76°17'04" O., Municipalité d'Alleyn-et-Cawood)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120	•	
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2025 au 31 mars 202	,	Pêche interdite		

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Dudley (46°16'13" N., 75°35'26" O.)(Municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain)

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout		

Lac Dumont - (46°03'58" N., 76°26'51" O., Incluant la rivière Dumont, de l'exutoire du lac jusqu'à la fin du premier rapide, situé à environ 1,6 km en aval,, soit entre les points 46°00'37" N., 76°28'08" O. et 46°00'36" N., 76°28'09" O., municipalités de Lac-Nilgaut et de Otter Lake)

de Lac-Nilgaut et de Otter Lake)								
au 19	Éperlan arc-en -ciel	120						
décembre 2025	Grand corégone	5						
	Marigane noire	30						
	Perchaude	50						
	Autres espèces	mêmes que la zone						
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite						
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers						
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement				
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement				
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone						
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout						
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout						

Lac Earhart - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°05'13" N., 75°26'03" O.).

1er avril 2025	Bar rayé	Pêche interdite		
au 31 mars 202				

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout			
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac en Coeur - (45°46'11" N., 75°14'03" O., Municipalités de Mulgrave-et-Derry et de Ripon)

ac itipolij				
au 19	Éperlan arc-en -ciel	120		
décembre 2025	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

25 avril 2025 au 14	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Findlay - (45°58'10" N., 76°53'34" O., Municipalité de Waltham)

<u> Lac i maiay</u>	1.0 00 10 1	,	O., maincipai		/
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Fiset - (Notre-Dame-de-Pontmain) (46°15'01" N., 75°43'40" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
28 février 2026 au 29 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

Lac François - entre un point situé à 100 m en amont et un autre situé à 100 m en aval du pont qui sépare le lac François et le Petit lac François (46°29'27" N., 75°19'02" O.)(municipalité de Kiamika).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Lac Gagnon - (46°06'33" N., 75°07'37" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120	•		
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Galarneau - (46°08'47" N., 76°08'34" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et de Lac-Nilgaut)

Pontefract et de Lac-Nilgaut)							
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120					
décembre 2025	Grand corégone	5					
	Marigane noire	30					
	Perchaude	50					
	Autres espèces	mêmes que la zone					
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite					
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers					
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone					
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout					

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	•	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Gatineau - (Municipalité de Mont-Laurier)(46°32'58" N., 75°39'19" O.).

Lac Gatificat	ı - (ıvıumcıpa	inte de Mont-	Laurier /(40 3/	2 58 N., /5°3	9 19 O.).
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout			
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Gaucher - (46°23'34" N., 75°36'12" O.) (Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles)

Lac Gaucher	- (+0 20 0+	14., 75 50 12	O.) (Gaint-Ai	mc-au-Eac-at	3-1103 <i>)</i>
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Gaudry - (46°01'20" N., 76°39'54" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

<u> Lao Gadary</u>	1	11, 10 00 04	,		na ot i ontonaotj
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	•	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Grand - (45°41'07" N., 75°39'00" O., Municipalité de Val-des-Monts)

Lac Grand -	(45°41'07" N.	., 75°39'00" O)., Municipalit	té de Val-des-l	Monts)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
19 décembre				
2025				

Lac Grand lac à Roy - (45°49'04" N., 75°12'05" O., Municipalité de Ripon)

Lac Grand la	Cartoy - (+	3 43 04 14., 1	3 12 03 O., I	viunicipalite d	e Kiponij
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Grand lac des Cèdres - (Municipalités de Messines et Kitigan Zibi)(46°18'04" N., 76°06'54" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	,	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	fontaine,	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

25 avril 2025 au 14	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Grand lac du Cerf - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°16'17" N., 75°29'54" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			

	Marigane noire	30			
au 30 novembre 2025	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Grand lac du Pin Rouge - (45°48'33" N., 75°12'33" O., Municipalité de Ripon)

Lac Grand la	C du Pili Ko	uge - (45 46 .	33 N., 75 IZ	33 C., Mullic	ipalite de Ripon)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Grand lac Nominingue - (Municipalité de Nominingue) (46°25'55" N., 74°58'50" O.)

74 30 30 °C.	<i></i>				
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Grand lac Rond - (46°14'41" N., 75°53'14" O., Municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		

	Perchaude	50			
au 19 décembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Hawk - (45°48'21" N., 75°20'24" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

			,		j
1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Heafey - (46°15'45" N., 76°08'33" O., Municipalité de Messines)

Lac ricarcy			2., Maincipan		/
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Hickey - (45°45'48" N., 76°05'28" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et d'Otter Lake)

et d'Otter Lake)							
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120					
décembre 2025	Grand corégone	5					
	Marigane noire	30					
	Perchaude	50					
	Autres espèces	mêmes que la zone					
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite					
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers					
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone					
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout					
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement			
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement			
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout					

Lac Hilaire - (46°03'12" N., 76°22'49" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120	-	
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Iroquois - (46°02'59" N., 75°10'07" O., Municipalité de Duhamel)

=uo ii oquoio			Oi, mainoipa		/
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Johnson - (45°46'41" N., 76°23'33" O., Municipalité de Thorne)

Lac Johnson	1 - (45 46 41	N., 76°23 33	O., Municipa	alite de Thorn	e)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Kensington - (46°23'50" N., 75°43'04" O., Municipalités de Déléage et de Notre -Dame-de-Pontmain)

Danie ac i c	-Dame-de-Pontmain)							
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120						
décembre 2025	Grand corégone	5						
	Marigane noire	30						
	Perchaude	50						
	Autres espèces	mêmes que la zone						
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite						
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers						
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement				
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement				
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone						
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout						
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout						

Lac La Minerve - (Municipalité de La Minerve)(46°13'18" N., 75°01'46" O.).

			 	,
1er avril 2025	Bar rayé	Pêche interdite		
au 31 mars 202				

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout			
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac la Rouge - (46°04'04" N., 74°59'02" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

au 19	Éperlan arc-en -ciel	120		
décembre 2025	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

25 avril 2025 au 14	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Labelle - (Municipalité de Labelle)(46°13'44" N., 74°51'13" O.).

Lac Labelle	(ao.pa	io do Edbono,	(10 10 11 11	, <i>1</i> + 31 13 C.	<i>y</i> ·
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Lady - (45°50'15" N., 75°20'05" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

Lac Lady - (45°50'15" N.,	, 75°20'05" O.	, Municipalité	é de Mulgrave	-et-Derry)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Lafontaine - (46°04'27" N., 75°10'23" O., Municipalité de Duhamel)

Lac Lafontai	ne - (46°04'2	7" N., 75°10'2	3" O., Munici	palité de Duh	amel)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Laforest - (46°05'55" N., 76°31'27" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

Lac Laiorest	- (40 03 33	N., 10 31 21	O., Mullicipa	iile de Lac-ivi	igaut)
au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Lesage - (Municipalités de Nominingue, de Lac-Ernest et de La Minerve) (46°18'38" N., 75°02'30" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 2026	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 202	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Logue - (46°38'24" N., 76°05'07" O., Municipalité de Montcerf-Lytton)

		,	.,	- 4 111	, ,
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	•	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Long - (45°42'07" N., 75°19'30" O., Municipalité de Mayo)

Lac Long - (4	15°42'07" N.,	75°19'30" O.	, Municipalité	de Mayo)	
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
19 décembre				
2025				

Lac Marie-Louise - (Municipalité de La Minerve)(46°14'01" N., 74°58'18" O.)

					,
25 avril 2025 au 30 juin 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Autres espèces	même que la zone			

Lac McArthur - (45°42'29" N., 75°40'13" O., Municipalité de Val-des-Monts)

Lac MCAITIU	1 - (43 42 23	14., 75 40 13	O., Mullicip	ante de val-d	es-iviorits)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout		

Lac McArthur - (45°50'41" N., 75°51'31" O., Municipalité de Denholm)

Lac McArthu	ır - (45°50'41	" N., 75°51'31	" O., Municip	alité de Denh	olm)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McFee - (45°42'53" N., 75°37'20" O., Municipalité de Val-des-Monts)

	1		,		
1er avril 2025	Éperlan arc-en	120			
au 19 décembr	-ciel				

1er avril 2025 au 19	Grand corégone	5			
décembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McGregor - (45°39'26" N., 75°38'47" O., Municipalité de Val-des-Monts)

	1.0 00 20	, iti, 10 00 ii	<u> </u>	vanito ao vai c	100 11101110
au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout	,,,		

Lac McGuire - Seulement ses tributaires (Municipalités de Mulgrave-et-Derry et L'Ange-Gardien)

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac McKay - (45°59'56" N., 76°38'22" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et d'Otter Lake)

1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McPhee - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°15'58" N., 75°28'14" O.)

Edd Mich Hicc	(imariioipai	ite de Ede da		,, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	O. <i>)</i>
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Mecham - (45°45'15" N., 76°22'18" O., Municipalité de Thorne)

Lac Mechani	- (45 45 15	N., 76°22°18	O., Municipa	alite de i norn	e)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Meech - Seulement ses tributaires (Municipalité de Chelsea et Pontiac)

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Michel - (46°16'46" N., 75°49'38" O., Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

Gatineau					
au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Moiseau - (46°05'18" N., 76°53'05" O., Municipalité de Waltham)

Lac Moiseau	- (46°05 18	N., 76°53 U5	O., Municipa	alite de Waltha	am)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Moorhead - (46°10'04" N., 76°31'37" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

Lac Moorhea	ad - (46°10'04	i" N., 76°31'3	7" O., Munici	palité de Lac-	Nilgaut)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Moreno - (46°25'27" N., 75°09'03" O., Municipalité de Nominingue).

1er avril 2025	Bar rayé	Pêche interdite	-	
au 31 mars 202				

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout			
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Mulet - (45°57'16" N., 75°13'04" O., Municipalité de Montpellier)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			·
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Normandeau - (45°50'37" N., 75°49'29" O., Municipalité de Denholm)

Lac Norman	deau - (45°50)'3/" N., /5°4	9°29" O., Mun	icipalité de D	ennoim)
1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Papineau - (45°48'34" N., 74°45'46" O., Municipalités de Boileau, Notre-Damede-Bonsecours, Harrington et Grenville-sur-la-Rouge)

au 19	Éperlan arc-en -ciel	120		
décembre 2025	Grand corégone	5		

1er avril 2025	Marigane noire	30			
au 19 décembre 2025	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Paquin - (46°08'01" N., 76°02'58" O., Municipalité de Gracefield)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			·
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Patterson - (46°08'29" N., 76°12'11" O., Municipalité de Cayamant)

Lac Patterso	n - (46°08 29	¹¹ N., 76°12°11	i O., Municip	oalité de Caya	mant)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			
Lac Pemicha 75°51'02" O.	•	icipalité de G	racefield et L	ac-Sainte-Ma	rie)(46°03'31" N.,
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré			Pêche à la ligne seulement	
Lac Petit lac	à la Truite -	(45°57'08" N	75°50'19" O	Municipalité	é de Lac-Sainte-

Lac Petit lac à la Truite - (45°57'08" N., 75°50'19" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		

1er avril 2025 au 19 décembr	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Petit lac Cayamant - (45°58'59" N., 76°20'02" O., Municipalités de Otter Lake, Alleyn-et-Cawood, Cayamant)

<u> </u>	ancyn ce dawoda, dayamane,						
1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Autres espèces	même que la zone					
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers					
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement			
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone					
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout					

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Petit lac des Cèdres - (Municipalités de Messines et Kitigan Zibi)(46°17'30" N., 76°04'49" O.).

14., 76 04 49	U.).				
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout			
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Petit lac du Cerf - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°17'13" N., 75°31'59" O.).

Lac Petit lac	du Cerf - (M	unicipalité de	Lac-du-Cert)(46°17'13" N.	, 75°31'59" O.).
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Petit lac Francis - (Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain) (46°17'41" N., 75°38'44" O.)

10 00 II OI	/			
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

22 février 2026 au 2 mars 2026	(omble de fontaine,	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
	l`	mêmes que la zone		

Lac Petit lac Preston - (46°01'56" N., 75°02'48" O., Municipalité de Duhamel)

Lac Petit lac	Preston - (4	16°01'56" N.,	75°02'48" O.,	Municipalité d	ae Dunamei)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Pigeon - (46°11'34" N., 76°52'24" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025	Éperlan arc-en	120		
au 19 décembr	-ciel			

1er avril 2025 au 19	Grand corégone	5			
décembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Brochets	6 en tout			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Pimodan - (Municipalité de Kiamika)(46°23'20" N., 75°17'35" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Proulx - (45°49'44" N., 75°51'52" O., Municipalité de Denholm)

Lac I Tourx	(.,	i, indinoipant	c ac bennon	• /
au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Quinn - (Municipalités de Mont-Laurier et d'Aumond)(46°28'38" N., 75°44'14" O.).

<u> </u>					
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout			
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Rognon - (Municipalité de Amherst)(46°04'22" N., 74°47'58" O.)

<u> Lao itognon</u>	(iiiaiiioipai	10 40 / 111111011		14., 1 1 00	<u> </u>
25 avril 2025 au 30 juin 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
25 avril 2025	Achigans	6 en tout			
2025 (orr fon om che	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Brochets	6 en tout			

Lac Rond - (45°41'14" N., 75°50'09" O., Municipalité de La Pêche)

Lac Rond - (45 41 14 N.	, <i>1</i> 5 50 09 0	., municipant	<u>e de La Peche</u>	*)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Rond - (45°52'26" N., 75°46'27" O., Municipalité de Denholm)

Lac Rond -	(45°52'26" N.	, 75°46'27" O	., Municipalit	é de Denholm	1)
au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Saint-Antoine - (Municipalité de Nominingue) (46°23'58" N., 75°09'37" O.)

Mêmes que la	Autres	mêmes que la		
zone	espèces	zone		

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Saint-Charles - (45°46'26" N., 75°52'24" O., Municipalités de La Pêche et Denholm)

<u>Dennonn</u>		1	1	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Saint-Germain - (Municipalités de Notre-Dame-du-Laus et de Lac-du-Cerf) (46°13'41" N., 75°30'18" O.).

(40 1341 N	., <i>1</i> 3 30 10 C	J.).			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			

15 juin 2025 au	Maskinongé et	1 en tout	Pêche à la ligne	
30 novembre	maskinongé		seulement	
2025	tigré			

Lac Saint-Sixte - (45°49'01" N., 75°15'13" O., Municipalités de Mulgrave-et-Derry et Montpellier)

et Montpellie	er)				
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Serpent - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°09'14" N., 75°28'53" O.).

			71	,
1er avril 2025 au 31 mars 202	J -	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		

au 14	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Simon - (45°57'23" N., 75°04'29" O., Municipalités de Duhamel et de Lac-Simon)

1 on overil 2025	Énarlan ara an	100		
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120		
décembre 2025	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Smallian - (45°49'08" N., 75°21'25" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

<u> Lac Omamai</u>	. (10 10 00	111, 10 = 1 = 0	• 1, 111 6 1111 6 1	ante de maign	210 0t 2 011 y
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Stubbs - (46°06'16" N., 76°38'46" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

<u> Lac Otabbo</u>	(+0 00 10 1	1., 10 00 40	o., mamorpan	te de Mansile	iu-et-Pontenact)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	_

15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
19 décembre	-			
2025				

Lac Terreur - (45°43'55" N., 75°38'33" O., Municipalité de Val-des-Monts)

Lac Terreur	- (43 43 33 1	1., 75 56 55	O., Mullicipai	ite de vai-des	-WOITES)
au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Thorne - (45°41'13" N., 76°21'43" O., Municipalité de Thorne et de Clarendon)

décembre 2025	-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane noire	30		
	Perchaude	50		

1er avril 2025 au 19 décembr	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Usborne - (46°13'27" N., 76°40'18" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

			<u> </u>		19441)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Vert - (45°54'08" N., 75°36'23" O., Municipalité de Val-des-Bois)

Lac VCIT - (T			marricipante v		
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Vert - (45°59'55" N., 75°47'58" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

Lac Vert - (4	5°59'55" N., 7	75°47'58" O.,	Municipalité (de Lac-Sainte	-Marie)
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120			
décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Vert - (46°10'30" N., 75°29'01" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 		manno panto		
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Veuillot - (46°25'32" N., 75°09'57" O., Municipalité de Nominingue).

Lac veuillot	- (46°25 32	N., 75 09 57	O., Municipai	<u>ite de Nomini</u>	ngue).
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Lac Viceroy - (45°50'52" N., 75°06'19" O., Municipalités de Ripon et de Lac-Simon)

Lac viceroy	- (45°50°52° i	N., 75°06'19"	O., Municipai	<u>ites de Ripon</u>	et ae i	<u> Lac-Simon)</u>
1er avril 2025 au 19	Éperlan arc-en -ciel	120				
décembre 2025	Grand corégone	5				
	Marigane noire	30				
	Perchaude	50				
	Autres espèces	mêmes que la zone				
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite				
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers				
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement		
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement		
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone				
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout				
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement		
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement		
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement		
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout				

Lac Wright - (46°20'27" N., 76°47'42" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

	1 -	,	,	
1er avril 2025	Éperlan arc-en	120		
au 19	-ciel			
décembre 2025	Grand	5		
	corégone			

	Marigane noire	30			
au 19 décembre 2025	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Xavier - (Municipalité de La Conception)(46°08'52" N., 74°44'18" O.).

Lac Naviei -	(wantcipante	de La Conc	=ption)(40 00	52 N., 74 44	10 0.).
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 a	Achigans	6 en tout			

au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Réserve Faunique de Papineau-Labelle

iteserve i au	Reserve Faunique de Papineau-Labelle						
9 mai 2025 au 1er septembre	Grand corégone	5					
2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone					
	Ouananiche	2		Pêche à la ligne seulement			
	Perchaude	50					
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	5 en tout					
	Autres espèces	même que la zone					
16 mai 2025 au	Brochets	4 en tout					
1er septembre 2025	Doré jaune et doré noir	4 en tout		Pêche à la ligne seulement			
15 juin 2025 au 1er septembre	Achigans	6 en tout					
2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement			

Réservoir aux Sables (46°09'30" N., 75°41'05" O.)(Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Réservoir Poisson Blanc - Lac Cuillèrier (46°06'34" N., 75°41'38" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

	de Notie Buille du Eddoj						
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite					
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers					
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone					
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120					
	Grand corégone	5					
	Marigane noire	30					

	Perchaude	50			
au 30 novembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Réservoir Poisson Blanc - Lac Doré (46°03'27" N., 75°42'51" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

Notre-Dame-du-Laus)						
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite				
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers				
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement		
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement		
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone				
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120				
novembre 2025	Grand corégone	5				
	Marigane noire	30				
	Perchaude	50				
	Autres espèces	mêmes que la zone				
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout				
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement		
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement		

15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
IZUZO	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Réservoir Poisson Blanc - Lac du Brochet (46°02'21" N., 75°42'34" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

mamorpante	40 110410 24	uu _uu-,			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Réservoir Poisson Blanc - Lac du Poisson Blanc (46°00'50" N., 75°42'32" O., Municipalités de Notre-Dame-du-Laus, Bowman et Lac-Sainte-Marie)

mamorpanto	o do Houo B	aiiio aa Eaao	, Dominan ot	Lao Gaille III	u110 <i>)</i>
1er avril 2025 au 31 mars 202	J -	Pêche interdite			
au 14 septembre	(omble de fontaine,	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30	Éperlan arc-en -ciel	120			
novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Coulonge - entre les chutes Coulonge (45°52'27" N., 76°41'15" O.) et la première résidence située en aval (Municipalité de Mansfield-et-Pontefract).

27 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
27 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

27 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
		n - entre le po ipalité de Dul		(route 321) et	l'embouchure de
1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
Rivière de la Preston (Mu			embouchure	dans le lac S	imon et la rivière
1er avril 2025 au 7 septembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
7 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
8 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
situé à la poi	inte sud de l'	'île à environ	2 km en aval	_	ls, et un point e (Municipalités et Bowman).
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	•	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			,

15 juin 2025 au 14 septembre	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière du Lièvre - entre le pont Paquette (46°33'00" N., 75°30'55" O.), à Mont-Laurier (route 117) et un point à 100m en aval des rapides des Iroquois à Notre-Dame-du-Laus.

Dame-du-La	us.				
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Rivière Gatineau - entre le pont de la chute du Calumet, sur le chemin reliant la route 105 à Point Comfort, et la ligne d'énergie électrique la traversant à environ 2,8 km en aval (Municipalité de Gracefield).

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) Ouananiche	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers	,	Pêche à la ligne	
				seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			

Rivière Gatineau - entre l'extrémité aval de l'Île Marguerite (première île en amont du pont Alonso-Wright, soit une ligne entre le point 45°29'31" N., 75°45'07" O. et le point 45°29'26" N., 75°45'10" O.), et la première île en aval de ce pont (soit une ligne entre le point 45°28'56" N., 75°44'29" O. et le point 45°28'50" N., 75°44'44" O.)(Municipalités de Chelsea et Gatineau)

- 1/(11111111111111111111111111111111111		lood of Odtille			
16 juillet 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 juillet 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
16 juillet 2025	Achigans	6 en tout			
au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Kiamika - entre le pont de la route 117 et son embouchure dans le lac aux Barges (Municipalité de Lac-des-Écorces).

Barges (Mari	icipante de i	Lac-des-Ecoi	 		
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	-	6 en tout			

Rivière Noire - (Municipalité de Waltham), entre son embouchure dans la rivière des Outaouais et la centrale hydroélectrique en amont.

27 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	

27 juin 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
27 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Picanoc - entre le pont Picanoc (46°04'29" N., 76°04'40" O.), à environ 1,5 km à l'amont de la route 105, et une droite nord-sud réunissant ses deux rives à l'aval de l'île localisée dans son embouchure dans la rivière Gatineau (Municipalité de Gracefield).

, · · · ·	Ι -	· ·	1	T	1
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			

Rivière Preston - entre son embouchure dans la rivière de la Petite Nation et le pont de la route 321 (46°00'47" N., 75°03'36" O., Municipalité de Duhamel).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Rivière Saguay - entre le pont du chemin Chapleau et le lac Bourget (municipalité de Nominingue).

de Nominingue).								
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers						
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement				
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement				
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone						
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement				
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement				
	Autres espèces	mêmes que la zone						

Ruisseau des Cèdres - entre son embouchure sur la rivière du Lièvre et la ligne de transport d'énergie électrique à haute tension située à environ 300 mètres de son embouchure (46°05'49" N., 75°37'57" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus).

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 15 février 2026		6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Ruisseau Flood - entre le Grand lac du Cerf et le Petit lac Flood (Municipalités de Lac-du-Cerf et de Kiamika).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Ruisseau Jourdain - entre le pont de la route 117 et le Grand lac Nominingue (Municipalités de Nominingue et de Rivière-Rouge).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Ruisseau Lefebvre - (Municipalité de Lac-du-Cerf) entre le lac Lefebvre et le Grand lac du Cerf (46°18'40" N., 75°28'30" O.).

1er avril 2025 au 12 octobre 2	Autres espèces	mêmes que la zone	,		
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
12 octobre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
12 octobre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Ruisseau Penniseault - entre sa confluence avec la rivière des Outaouais et la première chute située environ 700 m en amont (Municipalité de Rapides-des-Joachims).

27 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
27 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Ruisseau Petit ruisseau de l'Argile - entre son embouchure et le chemin Thomas sud (Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette).

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir		•	Pêche à la ligne seulement	
		mêmes que la zone			

Ruisseau sans nom - (Post Creek ou Passe Crique) La partie comprise entre son embouchure avec la rivière Gatineau correspondant à une droite joignant les points 46°15'12" N., 75°55'35" O. et 46°15'12" N., 75°55'37. O. jusqu'à l'embouchure du grand lac Rond correspondant à une droite joignant les points 46°15'03" N., 75°55'14" O. et 46°15'00" N., 75°55'14" O.

			, ,		
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone			

Ruisseau sans nom - entre le lac à la Truite et son embouchure dans la rivière des Outaouais, incluant les lacs Manny et Downey ainsi que leurs tributaires (Municipalité de Sheenboro).

(a.mo.pane		<u> </u>			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout		

Ruisseau sans nom - reliant les lacs des Trois Montagnes (Simon) et Boisseau (municipalité de la Conception).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Ruisseau sans nom (Petit ruisseau des Cèdres) - entre sa source dans le Grand lac des Cèdres et son embouchure dans le Petit lac des Cèdres (Municipalité de Messines).

wessines).					
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
14 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
14 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Ruisseau Serpent (cantons Bigelow et Wells) - de son embouchure sur la rivière du Lièvre jusqu'aux piliers de l'ancien pont situés à environ 300 mètres de cette embouchure (46°05'09" N., 75°37'02" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus).

2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026		6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Zec Bras-Coupé-Désert

Zec Bras-Co	upe-Desert				
9 mai 2025 au 14 septembre	Grand corégone	5			
2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
14 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	5 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
14 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
Zec Pontiac					
9 mai 2025 au 14 septembre	Grand corégone	5			
2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
14 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	5 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
14 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
Zec Rapides	-des-Joachir	ns			
2 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

2 mai 2025 au 31 mars 2026	Grand corégone	5			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			

Zec Saint-Patrice

Zec Saint-Pa	uice				
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Grand corégone	5			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	6 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
14 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au	Maskinongé et	1 en tout	Pêche à la ligne	
14 septembre			seulement	
2025	tigré			